

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit: Color-Marker

Code du produit: 47xx UFI: D300-POFN-0008-GQKC

Secteur d'utilisation: SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit: PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

Emploi de la substance / de la préparation: Peinture et revêtement.

Utilisations déconseillées: Tout ce qui diffère de l'utilisation recommandée.

Producteur/fournisseur: Color Marker
Georg-Ludwig-Str. 3
D-97526 Sennfeld
TEL: ++49(0) 9721-1881695
www.color-marker.com
info@color-marker.com

Numéro d'appel d'urgence: Tel: ++49(0) 9721-1881695.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008****Pictogrammes de danger**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02

Mention d'avertissement
Mentions de dangerDanger
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 64742-89-8 EINECS: 265-192-2	naphta à point d'ébullition bas Flam. Liq. 2, H225	15-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane Flam. Gas 1, H220	10-15%
CAS: 1317-65-3 EINECS: 215-279-6	Calcium Carbonate STOT SE 3, H335	10-15%
CAS: 106-97-8	butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8)) Flam. Gas 1, H220	5-10%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène (mix) Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	1-5%
CAS: 64742-47-8 EINECS: 265-149-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités Flam. Liq. 3, H226	1-5%

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Après inhalation:**Etourdissement
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.06.2021

Révision: 17.06.2021

Nom du produit: PINK FLUORESCENT

(suite de la page 1)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Moyens d'extinction:

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Préventions des incendies et des explosions:

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Exigences concernant les lieux et contenants de stockage:

Matériau approprié pour emballages et canalisations: l'acier ou un acier spécial.

Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2 Contrôles de l'exposition

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1317-65-3 Calcium Carbonate

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

106-97-8 butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))

VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

1330-20-7 xylène (mix)

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec la peau.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Gants de protection

Gants en néoprène

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Aspect:

Aérosol.

Forme:

Non déterminé.

Odeur:

Aromatique

valeur du pH:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

-44,5 °C

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.06.2021

Révision: 17.06.2021

Nom du produit: PINK FLUORESCENT

(suite de la page 2)

Point Eclair:	-19 °C
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Inférieure:	1,7 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
Viscosité:	Not determined.
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Eau:	31,5 %
MIR value:	38,79 %
MIR Value:	0,84

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
Décomposition thermique/conditions à éviter:	Stable à température ambiante.
10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

1330-20-7 xylène (mix)

Oral	LD50	8.700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	6.350 mg/l (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.2 Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable après adaptation prolongée.

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.06.2021

Révision: 17.06.2021

Nom du produit: PINK FLUORESCENT

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN1950

ADR

UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

1950 AÉROSOLS

IMDG

AEROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

DOT, IMDG

Classe

2.1

ADR

Classe

2 5F Gaz.

Étiquette

2.1

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

Marquage spécial (IATA):

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -

No EMS:

F-D,S-U

Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.

SW2 Clear of living quarters.

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

For WASTE AEROSOLS:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

Indications complémentaires de transport:

Quantity limitations

On passenger aircraft/rail: 75 kg

On cargo aircraft only: 150 kg

Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

D

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Prop 65 chemicals known to cause birth defects or reproductive harm:

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées

- ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour

l'application des exigences relatives

au seuil bas

150 t

Quantité seuil (tonnes) pour

l'application des exigences relatives

au seuil haut

500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

Classe	Part en %
NK	38,8

RUBRIQUE 16: Autres informations

Service établissant la fiche technique:

Technical Services